

**Arrêté n° 2018-014 du 5 février 2018 portant
délégation de pouvoir pour le maintien de
l'ordre, en faveur du Directeur de l'UFR
Lettres, langues et sciences humaines**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 712-1 à R. 712-8 ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;

Vu le procès-verbal du conseil d'administration en date du 15 février 2016 relatif à l'élection de M. Christian ROBLEDO aux fonctions de Président de l'Université d'Angers,

A R R E T E :

Article 1^{er} – Délégation de pouvoir est donnée au directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines pour assurer le maintien de l'ordre dans les enceintes et les locaux mis à disposition de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ainsi que de la Maison de la recherche Germaine Tillion, situés au :

- 11 boulevard Lavoisier 49045 Angers Cedex 01,
- 5 bis, boulevard Lavoisier (Maison de la recherche Germaine Tillion) 49045 Angers cedex 01.

A ce titre, il peut prendre toute mesure utile pour assurer le maintien de l'ordre, y compris l'appel à la force publique.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines, Mme Christine GHEYSSENS, Attachée principale d'administration de l'Etat, Directrice des services de l'UFR Lettres, langues et Sciences Humaines exerce les compétences prévues à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3- Le présent arrêté prend effet à compter du 5 février 2018. Il abroge et remplace l'arrêté n° 2016-132 du 26 mai 2016.

Article 4 – Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des actes administratifs de l'université d'Angers.

Fait à Angers, le 5 février 2018, en trois exemplaires originaux.

Le déléguant,

Christian ROBLEDO

Président de l'université



Destinataires : Directeur général des services, Directeur de l'UFR Lettres, langues et Sciences Humaines, Mme Christine GHEYSSENS, Service juridique (Registre des actes administratifs).